



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, des dispositions de la loi « ATR » du 06/02/92, et de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le Conseil d'administration du CCAS est appelé à débattre des orientations qu'il souhaite donner au budget à venir.

L'article D.2312-3 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire. L'exécutif doit donc présenter un rapport sur :

- Les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement ;
- Les engagements pluriannuels envisagés basés sur les prévisions de dépenses et de recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et l'endettement à la fin de l'exercice budgétaire. Ce rapport donne lieu à un débat - dans les deux mois précédant le vote du budget - qui est acté par une délibération spécifique soumise à un vote.

Perspectives du budget primitif 2024

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

		BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	469 924,71 €	145 550,00 €
012	Charges de personnel	390 000,00 €	436 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €	- €
65	Autres charges gestion courante	32 500,00 €	30 700,00 €
66	Charges financières	40 000,00 €	6 610,31 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
68	Provisions (semi-budgétaire)	112 500,00 €	80 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
Total	DEPENSES REELLES	1 045 924,71 €	699 860,31 €
042	Dotations aux amortissements	85 300,00 €	90 000,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	55 997,29 €	45 363,69 €
001	Déficit antérieur reporté Fonc	- €	- €
Total	DEPENSES TOTALES	1 187 222,00 €	835 224,00 €

Les charges à caractère général (Chap. 011) diminuent de 69% en 2024 en raison de l'estimation à la baisse de l'assurance dommage-ouvrage pour les travaux de réhabilitation de la résidence Jacques Bertrand (362 K€ en 2023, 30 K€ en 2024).

En 2024, le CCAS réitérera les animations entreprises en 2023 à savoir :

- Le repas des aînés
- La semaine bleue
- Les paniers garnis pour les aînés de + 85 ans en cadeau de fêtes de fin d'année

En outre, le CCAS souhaite mettre en place une offre de ticket cinéma à prix coûtant à l'attention des bénéficiaires du CCAS et les jeunes inscrits au dispositif « argent de poche ».

Les charges de personnel (Chap. 012) augmentent significativement en 2024 (+12%). Outre l'effet mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les principales causes en sont :

- La revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 et l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires pour toutes les catégories à compter du 1^{er} janvier 2024
- Versement d'allocations retour à l'emploi d'un ancien agent titulaire démissionnaire
- L'obligation du versement mobilité
- Mesures favorables à l'attractivité du CCAS en faveur des agents (prévoyance, mutuelle, tickets restaurant)

Par ailleurs, le service d'aide à domicile supporte trois situations médicales qui impactent le budget de la collectivité par les coûts de remplacement qu'elles induisent ainsi que la mise en période préparatoire de reclassement (PPR) d'un agent, entres autres.



Les autres charges de gestion courante (Chap. 65) diminuent de 6%.

Ce chapitre comprend entre autres l'enveloppe de subvention du dispositif « Clisson à vélo ou en trottinette » reconduit en 2024 pour un montant de 5 K€ (pour rappel 9K€ en 2023).

L'estimation des **charges financières (Chap. 66)** est supérieure à 6K€, demeurant toutefois inférieur aux inscriptions 2023. En effet, 2024 marquera l'année des premiers recours à l'emprunt pour financer l'opération de la RJB et de la création de la résidence autonomie.

Cependant, eu égard aux caractéristiques des emprunts envisagés, seules les commissions initiales seraient à régler en 2024. Les premières annuités seront à régler en 2025.

Les **charges exceptionnelles (Chap. 67)** demeurent identiques à 2023, tandis que les **provisions (Chap. 68)** s'élèvent à 80K€ pour soutenir les futures charges financières et dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement

		BP 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	37 000,00 €	25 000,00 €
70	Produits des services	235 000,00 €	225 000,00 €
74	Dotations et participations	480 938,00 €	257 938,00 €
75	Autres produits gestion courante	212 596,44 €	284 686,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	600,00 €
Total	RECETTES REELLES	966 534,44 €	793 224,00 €
042	Opération de transferts entre section	32 000,00 €	42 000,00 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	188 687,56 €	
Total	RECETTES TOTALES	1 187 222,00 €	835 224,00 €

La **subvention communale annuelle (Chap. 74)** s'élève à 258 K€ et se décompose de la manière suivante :

- 250 K€ au titre de la participation communale annuelle
- 4 K€ au titre de la participation du département à l'action sociale
- 4 K€ au titre du remboursement FIPHFP du PPR d'un agent du service d'aide à domicile

Les produits de service correspondant à **la facturation du service d'aide à domicile (SAD)** sont réduits à 225 K € (Chap. 70) faisant suite aux difficultés au niveau des ressources humaines rencontrées par le SAD.

Par ailleurs, le **loyer de la Résidence Jacques Bertrand** est estimé à 283 K€, faisant l'objet d'une augmentation en cours de négociation dans le cadre du CPOM. Les **autres recettes de gestion courante** s'élèvent à 1,6 K€.

La section d'investissement
Les dépenses d'investissement

		BP 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	12 366,00 €
23	Immobilisations en cours	4 230 863,00 €	5 172 636,00 €
	TOTAL RAR n-1	33 276,00 €	
Total	DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 272 139,00 €	5 188 002,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	112 368,00 €	6 468,00 €
27	Autres Immobilisations financières	5 000,00 €	3 000,00 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transferts	32 000,00 €	42 000,00 €
041	Opérations d'ordre Budgétaires patrimoniales	- €	
Total	DEPENSES TOTALES	4 421 507,00 €	5 239 470,00 €

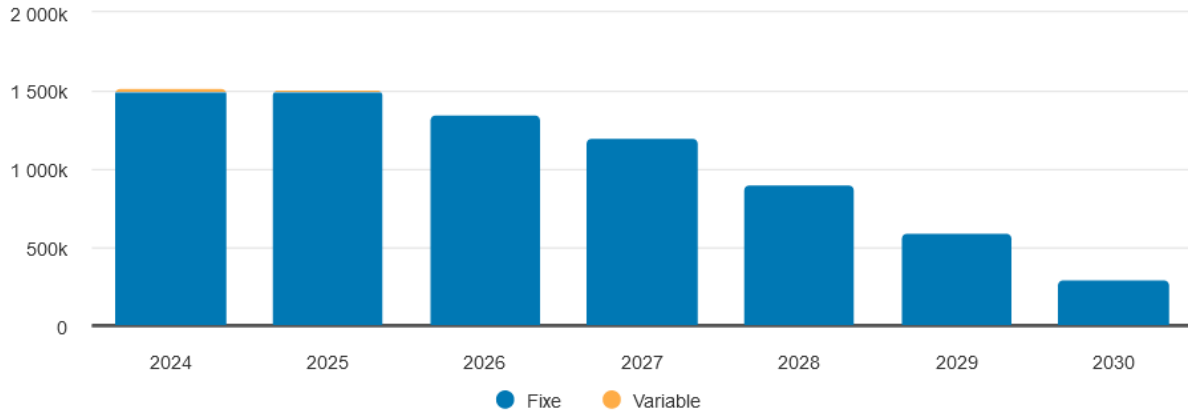
Les dépenses d'investissement concernent principalement des dépenses d'équipement **travaux d'extension et de rénovation de la résidence Jacques Bertrand (RJB) ainsi que de la création d'une résidence autonomie** pour un coût total de 5 240 K€.

Les autres dépenses portent sur une éventuelle évolution du logiciel de gestion du service d'aide à domicile, l'achat de biens mobiliers pour le foyer des itinérants et d'éventuels travaux de gros entretien du bâtiment de la résidence Jacques Bertrand.

Pour rappel, voici le profil de la dette du budget CCAS au 01/01/2024 :

DATE DE REALISATION	OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	TAUX FACIAL (%)	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/2023	INTERETS	CAPITAL	ICNE
2001	REHABILITATION EXTENSION RESID	CDC	24 ans 9 mois	LIVRETA	3	01/05/2026	160 071,47	9 701,62	568,37	6 467,52	66,50
2023	EXTENSION RJB PREFINANCEMENT	COMMUNE DE CLISSON	6 ans	FIXE	0	01/10/2030	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00
							1 660 071,47	1 509 701,62	568,37	6 467,52	66,50

Extinction de l'encours



A la suite de l'approbation d'une avance remboursable pour le préfinancement du FCTVA versée par la Ville de Clisson (1 500 K€), le CCAS a désormais 2 emprunts en cours.

Les recettes d'investissement

	BP 2023	BP 2024
Subventions d'investissement	44 000,00 €	- €
Emprunts et dettes assimilées	3 928 000,00 €	5 100 000,00 €
Immobilisations incorporelles	- €	
Immobilisations corporelles	- €	
Immobilisations en cours	- €	
RECETTES D'EQUIPEMENT	3 972 000,00 €	5 100 000,00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	189 609,32 €	
Virement de la section de fonct.	55 997,29 €	45 363,69 €
Dotations Fonds divers Réserves	13 600,39 €	1 106,31 €
Excédents de fonct. Capitalisés	- €	
Autres Immobilisations financières	5 000,00 €	3 000,00 €
Cessions d'immobilisations	- €	
Opérations d'ordre de transferts	85 300,00 €	90 000,00 €
RAR n-1	100 000,00	
RECETTES TOTALES	4 421 507,00 €	5 239 470,00 €

En l'absence d'une reprise des résultats 2023, la principale ressource d'investissement **est le recours à l'emprunt (Chapitre 16)** à hauteur de 5 100 K€.

Le FCTVA 2024 (Chapitre 10), désormais automatisé, est estimé à 1 K €.



Perspectives 2024 de la Résidence Jacques-Bertrand

Avant d'envisager les perspectives 2024, il convient de faire part d'un premier bilan de l'année 2023

Bilan de l'année 2023

La Section de Fonctionnement

Comme beaucoup d'EHPAD, la Résidence Jacques Bertrand a connu plusieurs crises successives depuis 2020 :

- Une crise sanitaire majeure (2020 / 2021) aux lourds impacts pour les résidents, les familles et le personnel de la Résidence,
- Une crise des vocations génératrice d'un turn over sans précédent (2021 / 2022) : départs d'infirmières et d'aides-soignantes notamment suivis d'une quasi-impossibilité à recruter,
- Une crise psychosociale et sociale (2022 / 2023) liée à une désorganisation du travail s'inscrivant dans la durée,
- Une crise budgétaire (2023 / 2024) liée à l'émergence et à l'aggravation d'un « effet ciseau » des comptes de l'établissement (augmentation des charges et réduction des recettes).

Les résultats des exercices de la Résidence Jacques Bertrand sont déficitaires depuis 2022 avec une projection vers une majoration de celui-ci :

RESIDENCE JACQUES BERTRAND	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	PROJECTION EXERCICE 2023
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
TOTAL GROUPE 1	313 640,59 €	347 904,78 €	428 600,00 €
TOTAL GROUPE 2	1 696 401,04 €	1 769 816,89 €	1 950 000,00 €
TOTAL GROUPE 3	308 026,84 €	360 990,89 €	402 800,00 €
TOTAL DES CHARGES	2 318 068,47 €	2 478 712,56 €	2 781 400,00 €
	92 053,58 €	- 182 538,83 €	- 480 900,00 €
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
TOTAL GROUPE 1	2 197 967,58 €	2 124 691,66 €	2 180 000,00 €
TOTAL GROUPE 2	185 997,08 €	139 383,55 €	114 000,00 €
TOTAL GROUPE 3	26 157,39 €	32 098,52 €	6 500,00 €
TOTAL DES PRODUITS	2 410 122,05 €	2 296 173,73 €	2 300 500,00 €



Les raisons de cette situation sont les suivantes :

- Augmentation des dépenses : inflation (fluides, fournitures...), augmentation de la dépendance, augmentation des charges de personnel (application du Ségur de la santé, revalorisation des régimes indemnitaires, financements des renforts...), augmentation du loyer payé par la Résidence au CCAS, financement des travaux urgents liés à la vétusté des locaux notamment,
- Diminution des recettes : 2 logements indisponibles pendant 2 deux ans du fait des travaux, 2 logements indisponibles en raison de sinistres liés à la vétusté des locaux, non accueil de nouveaux résidents dans un contexte de sous-effectif pendant plusieurs mois notamment.

Ce déficit sera couvert pour cette année par les réserves de trésorerie. Cependant, il est à noter que celle-ci sera donc fortement impactée.

La Section d'Investissement

Tenant compte du projet de réhabilitation et d'extension de la Résidence en cours et de la gestion de crise, il y a eu très peu de dépenses d'investissements cette année.

Perspectives de l'EPRD 2024

La Section de Fonctionnement

Il est à noter que le budget annexe « Résidence Jacques-Bertrand » est conforme aux orientations du CPOM 2018/2022 présenté au Conseil d'Administration le 15 février 2018 tenant compte des surcoûts validés dans le PPI en lien avec les travaux de réhabilitation, des dotations allouées et des tarifs établis par le Conseil Départemental.

RESIDENCE JACQUES BERTRAND	PROJECTION 2024
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	
TOTAL GROUPE 1 : charges afférentes à l'exploitation courante	427 162,08 €
TOTAL GROUPE 2 : charges de personnel	1 950 000,00 €
TOTAL GROUPE 3 : charges afférentes à la structure	374 300,00 €
TOTAL DES CHARGES	2 751 462,08 €
	- 473 862,08 €
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	
TOTAL GROUPE 1	2 218 000,00 €
TOTAL GROUPE 2	55 000,00 €
TOTAL GROUPE 3	4 600,00 €
TOTAL DES PRODUITS	2 277 600,00 €

A l'image de l'année 2023, il est prévu un résultat déficitaire en 2024 et l'EPRD proposé sera donc en déséquilibre.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges pour les groupes 1 et 2 sont projetées sur la réalisation 2023 :

- Les charges afférentes à l'exploitation prennent en compte l'inflation et le maintien de la dépendance actuelle
- Les charges de personnel prennent en compte les renforts en place nécessaire à l'augmentation de l'activité, le contrat du médecin coordonnateur pour la Coupe Pathos et l'évaluation du GMP

Les charges du groupe 3 sont prévues à la baisse tenant compte d'une régularisation de l'aide sociale sur 2023 et de l'assurance du personnel à hauteur de 25 000 euros.

Les recettes de fonctionnement



S'agissant des recettes de fonctionnement, la prévision reste prudente dans l'attente des dotations et du prix de journée à savoir la base pérenne des dotations dépendance et soins qui est le minimum assuré ainsi que le prix de journée moyen 2023.

L'activité prévue tient compte de l'absence de locations de 2 logements pour cause de travaux ainsi que d'une reprise d'activité pour les autres logements.

Les remboursements de l'assurance sont eux-aussi évalués prudemment (55 000 euros correspondant au coût de l'assurance).

La Section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- l'achat de matériel médical (lits médicalisés, matelas, fauteuils roulants...)
- Le changement de l'autocom
- L'accompagnement à la réalisation du projet d'établissement et l'évaluation externe
- Le renouvellement de matériel informatique
- Le renouvellement du matériel de cuisine et lingerie
- L'aménagement de l'espace bien-être

Ainsi, la situation de l'établissement est très fragilisée. Plusieurs pistes sont en réflexion en collaboration avec les autorités de tarifications afin de proposer un retour à l'équilibre (revalorisations des dotations, subventions...)